

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 051/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 23**  
**Votants : 25**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN – Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme COSSART – M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT - Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COUDRAY à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : Mme CAREL

**Absente** : Mme LAURENT

#### OBJET

**RENOUVELLEMENT LIGNE DE  
TRESORERIE.**

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES

##### 7.3.2 Ligne de trésorerie

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11 MAI 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué aux finances.

Par délibération du 25 MAI 2020, le Conseil Municipal a consenti des délégations au Maire, en l'autorisant à réaliser la ou les lignes de trésorerie dont le montant est à préciser soit lors de l'adoption du budget de la collectivité, par délibération séparée, soit par délibération dans le cours de l'année.

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir en 2021 une ligne de trésorerie et d'en arrêter le montant à 500.000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à payer les frais inhérents à ladite ligne de trésorerie.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 052/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 23**  
**Votants : 25**

**Etaient présents** : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE - M. THIRIET - Mme MARCELLOT - Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - Mme ROBERT - M. VERNOUX - Mme HENRY - M. KUREK - M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : Mme CAREL

**Absente** : Mme LAURENT

**OBJET**  
**DEPENSE D'UTILITE - ACHAT**  
**DE CRISTAL.**

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.1 Décisions Budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué aux Finances.

- Considérant que pour honorer ses visiteurs de marque et autres personnalités dans le cadre de sa politique de communication, la collectivité désire profiter de la vente organisée au 2<sup>ème</sup> semestre 2021 par la Société BACCARAT S.A., pour acheter des pièces de cristal à un prix plus intéressant qu'au magasin des cristalleries de BACCARAT.

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** un représentant de la collectivité à acquérir des pièces de cristal pour un montant maximum de 1.500 € TTC.

- **DIT** l'utilité de la dépense qui sera imputée en regard de l'article 6232 du Budget de la Ville.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N°053/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 23**  
**Votants : 25**

#### OBJET

**RENOUVELLEMENT DE  
L'EXONERATION DE L'IMPOT  
SUR LES SPECTACLES (Ets  
Cinématographiques).**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN –  
Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT –  
Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET –  
Mme MARCELLOT - Mme COSSART – M. FRANCOIS – Mme USTARITZ –  
Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT - Mme ROBERT –  
M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COUDRAY à Mme COUDRAY –  
M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : Mme CAREL

**Absente** : Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.2 Fiscalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué aux finances,

- Vu la délibération n°051/2011 du 28 Septembre 2011 ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler l'exonération à 100 % des établissements de spectacles cinématographiques de BACCARAT de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 054/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 23**  
**Votants : 25**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN – Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme COSSART – M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT - Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COUDRAY à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : Mme CAREL

**Absente** : Mme LAURENT

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### OBJET

#### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

#### 7. Finances locales 7.1 Décision budgétaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Dominique THIRIET, Conseiller délégué aux finances,

- Vu l'avis de la Commission des FINANCES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS –  
ANNEE 2021**

<b>Nom des Associations</b>	<b>MONTANT VOTÉ en 2021</b>
BANQUE ALIMENTAIRE BACCARAT	1 700 €
VMEH ( visite des malades MHB)	300 €
Retraités et Personnes Agées de BACCARAT	720 €
CONJOINTS SURVIVANTS	350 €
SECOURS CATHOLIQUE	200 €
Croix Rouge Française	350 €
ADMR ( Formations)	1 500 €
RESTO DU COEUR	350 €
LE DERNIER ESPOIR POUR CYRIELLE ET SES ENFANTS	300 €
METAMORPHOSE	900 €
La GUERLOTTE	500 €
APE COLLEGE	200 €
APEL GONDRECOURT	500 €
RETRAITES CRISTALLERIE	500 €
AMICALE CLASSE 65	300 €
COMITE DES FETES	1 800 €
Association Sportive Ecole Gondrecourt	400 €
Association Sportive Ecole Primaire Serre	650 €
Association Sportive Ecole Primaire centre	600 €
Association Sportive Collège Baccarat	500 €
Baccarat Plongée	500 €
Cristal Gym	400 €
Club Vosgien Baccarat-Raon l'Etape	500 €
APPMA Le Barbeau	300 €
MSM Compétition	660 €
Bachamoise Gymnastique	1 200 €
Les Cavaliers de Belvitte	500 €
Sporting Club de Baccarat	3 870 €
AS les Vétérans de Baccarat	500 €
La Pétanque Bachamoise	780 €
Ski Club Raon-Baccarat	1 360 €
Tennis Club Baccarat	2 000 €
VTT TONIC	780 €
SDRB XV	720 €
BACCARAT RAON BASKET	1 020 €
ASS. NIPPON KEMPO	840 €
Cristal Boxing club	1 140 €

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 055/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN – Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART – M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT - Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés avant donné pouvoir** : M.COUDRAY à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : Mme CAREL

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.1 Décision budgétaire**

#### **OBJET**

**CONVENTION D'OBJECTIF ET  
DE FINANCEMENT DU  
CINEMA « LE CONCORDE »  
DE BACCARAT - AEPS**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Isabelle MARCELLOT, conseillère déléguée à la culture,

Afin de soutenir l'activité cinématographique pour tous à BACCARAT, une convention d'objectifs et de financement du cinéma "Le Concorde" de Baccarat entre l'AEPS (Association d'Education Populaire et Sociale) et la Ville de BACCARAT avait été signée en 2013 pour une durée de 7 année.

Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé d'autoriser la signature d'une nouvelle convention.

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'AEPS, une nouvelle convention d'objectifs et de financement du cinéma « Le Concorde » de Baccarat, jointe en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention annuelle d'équilibre plafonnée à 5.000 €.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 056/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26

**Etaients présents** : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE - M. THIRIET - Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - Mme ROBERT - M. VERNOUX - Mme HENRY - M. KUREK - M. COMTE.  
**Excusés avant donné pouvoir** : M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.  
**Excusés** : Mme CAREL

#### OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION  
COMITE DEPARTEMENTAL  
D'ORGANISATION DU  
CONCOURS NATIONAL DE LA  
RESISTANCE ET DE LA  
DEPORTATION DE MEURTHE-  
ET-MOSELLE.**

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES  
7.1 Décisions budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Claude LINDER, Adjoint aux affaires patriotiques,

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> Février 2021, le Comité Départemental d'organisation du concours national de la résistance et de la déportation sollicite l'attribution d'une subvention pour le concours organisé en 2021 dont le thème est : "1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister".

Vu l'avis de la commission des finances,  
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **50,00 €** au Comité Départemental d'organisation du concours national de la résistance et de la déportation.

Cette subvention est destinée au concours de l'année scolaire 2020-2021.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 057/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 24**  
**Votants : 26**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN – Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART – M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT - Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COUDRAY à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : Mme CAREL

:

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### OBJET

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE :  
SOUVENIR FRANÇAIS**

#### 7. FINANCES LOCALES

##### 7.1 Décisions budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Claude LINDER, Adjoint aux affaires patriotiques,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Par courrier reçu le 3 Mai 2021, le Président du Souvenir Français sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le remplacement du drapeau de l'association locale.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **300,00 €** à l'association du « Souvenir Français ».

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 058/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26

#### OBJET

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE :  
"AMICALE SIDI-BRAHIM DE  
BACCARAT".**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN –  
Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT –  
Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET –  
Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART –M. FRANCOIS -  
Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT -  
Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.  
**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COUDRAY à Mme COUDRAY –  
M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.  
**Excusés** : Mme CAREL

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Claude LINDER, Adjoint aux affaires patriotiques,

- Considérant que l'Amicale SIDI-BRAHIM de Baccarat reprend ses activités après de nombreuses années en sommeil.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **300,00€** à l'association SIDI-BRAHIM de BACCARAT, correspondant à une subvention de démarrage.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 059/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26

**OBJET**  
**SUBVENTION**  
**EXCEPTIONNELLE : SKI CLUB**  
**RAON-BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN – Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART –M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT - Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.  
**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COUDRAY à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.  
**Excusés** : Mme CAREL

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Daniel MOUGIN, Adjoint aux Sports,

- Considérant que l'association "Ski-Club Raon-Baccarat" sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour financer une formation pour les encadrants du club.
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **600€** au SKI CLUB RAON BACCARAT, correspondant à la participation de la commune à la formation des encadrants du club.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 060/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26

**OBJET**  
**SUBVENTION**  
**EXCEPTIONNELLE :**  
**OFFICE MUNICIPAL DES**  
**SPORTS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

**Etaient présents** : M. GEX - Mme COUDRAY - M. COLIN - Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN - M. BANNEROT - Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE - M. THIRIET - Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS - Mme USTARITZ - Mme BAILLY - Mme BELCOUR - M. VANOT - Mme ROBERT - M. VERNOUX - Mme HENRY - M. KUREK - M. COMTE.  
**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COUDRAY à Mme COUDRAY - M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.  
**Excusés** : Mme CAREL

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **7. FINANCES LOCALES** **7.1 Décisions budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de M. Daniel MOUGIN, Adjoint aux sports,

En raison du contexte sanitaire actuel et de la fermeture de la salle Cultiv-form qui garantissait ces dernières années l'autonomie financière de l'association, il est proposé d'attribuer à l'Office Municipal des Sports de Baccarat une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000 €.

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, (hors la présence de M. Dominique MALHERBE, Président de l'OMS) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3.000€ à l'Office Municipal des Sports de Baccarat.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 061/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26

#### OBJET

**CONVENTION D'ADHESION  
AU DISPOSITIF PETITE VILLE  
DE DEMAIN (PVD).**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN –  
Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT –  
Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET –  
Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART –M. FRANCOIS –  
Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT -  
Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.  
**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COUDRAY à Mme COUDRAY –  
M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.  
**Excusés** : Mme CAREL

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **8. DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES 8.4 Aménagement du territoire.**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Sabine TIHA, Adjointe à l'urbanisme,

La ville de Baccarat soutenue par la CCTLB, s'est engagée, dans l'élaboration d'une stratégie de redynamisation transversale, traduite dans l'étude « Bourg Centre en Milieu rural », puis plus récemment par la labellisation " Petite ville de demain ".

La stratégie territoriale soutenue dans les grands axes du Plan de relance vise à inverser ces déséquilibres et à favoriser le maintien et le développement d'un territoire attractif sur les plans du cadre de vie, des équipements, de l'activité économique et touristique liée en particulier à la qualité architecturale et patrimoniale du bâti ancien, et pour l'ensemble du territoire \*

Le programme Petites Villes De Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires et s'inscrit pleinement dans le Plan Territorial de Relance et de Transition Ecologique de l'Etat porté sur notre communauté de communes par le PETR du pays du Lunévillois.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de coordonner l'ensemble des acteurs impliqués et des aides en découlant, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme. Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes De Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)).

Le programme, piloté par l'ANCT, a permis en décembre 2020 la labellisation de la Ville de Baccarat.

Dans ce contexte, il convient désormais de signer une convention d'adhésion pour acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le cadre de ce programme. Cette convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation établie pour Baccarat dans le cadre de l'étude Bourg structurant en Milieu Rural.

Elle vise à :

- préciser les engagements réciproques des parties et exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- définir le fonctionnement général de la Convention ;
- présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager, concourant à la revitalisation ;
- identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT à l'échelle de la CCTLB incluant celle la convention ORT de Lunéville existante depuis 2019.

*Le ministère de la cohésion et des territoires donne la définition suivante de l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) : « L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. »*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise M. le Maire à :**

- **SIGNER** la convention d'adhésion au programme Petite ville de Demain.
- **MOBILISER** les subventions auprès des partenaires concernés.
- **PARTICIPER** activement à l'élaboration d'une Convention « Opération de Revitalisation du Territoire » de la CCTLB.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdit.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N°062/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 24**  
**Votants : 26**

#### OBJET

**RESSOURCES HUMAINES :  
OUVERTURE D'UN POSTE  
« PETITE VILLE DE DEMAIN ».**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN –  
Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT –  
Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET –  
Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART –M. FRANCOIS –  
Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT - Mme  
ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COUDRAY à Mme COUDRAY –  
M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : Mme CAREL

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1.1 Délibérations et conventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe aux Ressources Humaines.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, la collectivité a souhaité répondre au programme petite ville de demain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** de l'ouverture d'un poste au 17 mai 2021, pour un emploi non permanent, de type contrat de projet d'une durée de 3 ans à temps complet, relevant de la catégorie A, au grade d'attaché ou d'ingénieur territorial.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 063/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

#### OBJET

**RESSOURCES HUMAINES :  
OUVERTURE D'UN POSTE  
« ANIMATEUR SPORTIF ».**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY – M. COLIN – Mme VAUDEVILLE – M. LINDER – Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA – M. MOUGIN – M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT – Mme LAURENT – Mme COSSART – M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT – Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. COUDRAY à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : Mme CAREL

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1.1 délibérations et conventions

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe aux Ressources Humaines,

Suite à la création de l'École Municipale des Sports de Baccarat et le Pass Bacc'Activités, il a été décidé de recruter une personne à temps non complet pour un emploi non permanent au grade d'éducateur des APS principal de 1ère classe NT du 12 juillet au 17 décembre 2021, pour une durée hebdomadaire de 11h15.

Vu l'avis de la commission des finances,  
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions : Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE)

**DECIDE** de recruter une personne à temps non complet pour un emploi non permanent au grade d'éducateur des APS principal de 1ère classe NT du 12 juillet au 17 décembre 2021, pour une durée hebdomadaire de 11h15.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 064/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 24**  
**Votants : 26**

**OBJET**  
**RESSOURCES HUMAINES :**  
**CREATION D'UN EMPLOI NON**  
**PERMANENT DANS LE**  
**CADRE DU CONTRAT DE**  
**PROJET MICRO FOLIES.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN – Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART – M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT – Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.  
**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COUDRAY à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.  
**Excusés** : Mme CAREL

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **4. FONCTION PUBLIQUE**

##### **4.2.1 Délibérations et conventions**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II. ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;  
Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Considérant que les tâches à accomplir pour mener à bien le projet "micro folies" nécessitent le recrutement d'un agent relevant des catégories A, B ou C des filières administratives et culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

### DECIDE

- La création à compter du 01/09/2021, d'un **emploi non permanent** relevant des catégories A, B ou C des filières administratives et culturelles, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
  - Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984,
  - L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 3 ans (maximum 6 ans).  
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.
  - Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020).  
Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.
- 
- Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 065/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN – Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART –M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT - Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COUDRAY à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : Mme CAREL

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**7. FINANCES LOCALES**  
**7.10 Divers**

#### OBJET

**INDEMNITE  
COMPLEMENTAIRE  
FORFAITAIRE POUR  
ELECTIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme VAUDEVILLE, Adjointe aux ressources humaines.

Les élections Départementales et Régionales des 20 et 27 Juin 2021 vont impliquer du personnel communal de l'encadrement pour le contrôle de la régularité des opérations de vote et de dépouillement.

Les agents y participant peuvent bénéficier d'indemnités forfaitaires pour élections, suivant les règles établies dans l'Arrêté du 27 Février 1962 (JO du 7Mars 1962) modifié par l'arrêté du 19 Mars 1992.

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer l'enveloppe globale de ces indemnités à **500 €**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 066/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**

**Présents : 24**

**Votants : 26**

**OBJET**  
**REPRISE DE CONCESSIONS**  
**PERPETUELLES DANS LES**  
**CIMETIERES DE LA VILLE.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN – Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART –M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT - Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COUDRAY à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : Mme CAREL

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Mme Sabine TIHA, Adjointe déléguée,

Les cimetières de Baccarat et de Badménil contiennent 2 262 concessions occupées, hors cave-urne ou columbarium. Actuellement, il n'y a plus qu'une dizaine d'emplacements libres dans chacun de nos cimetières. De nombreuses tombes sont abandonnées ou en très mauvais état, faute de descendants vivants ou de famille sur place.

Pour pouvoir répondre à la demande de tous les habitants de Baccarat souhaitant se faire inhumer, la ville se doit de reprendre régulièrement les tombes abandonnées. Lorsque les concessions sont concédées pour 30 ou 50 ans, la ville peut les récupérer automatiquement à l'expiration du délai. Ce n'est pas le cas pour les concessions perpétuelles. Pour celles-ci, il faut mettre en œuvre une procédure de reprise qui dure 3 ans afin de laisser le temps aux héritiers de pouvoir se manifester.

En février 2018, 124 tombes perpétuelles à Baccarat et 7 à Badménil, généralement en assez mauvais état, ont été recensées. Pour chacune un procès-verbal a été dressé avec description de l'état de la concession et photo, en présence d'un policier municipal, d'un élu et d'un employé de la ville. La liste de ces concessions a été affichée au cimetière, sur le panneau d'affichage de la mairie et envoyée à la sous-préfecture. Une pancarte a été posée devant chacune de ces tombes. La liste est disponible au service des cimetières à l'hôtel de ville.

La publicité de cette procédure de reprise a également été assurée plusieurs fois dans le magazine municipal, le *Trait d'Union*, et dans le journal *l'Est Républicain*.

Au terme des 3 ans, sauf trois concessions pour lesquelles les familles se sont manifestées, un nouveau procès-verbal avec photo a été dressé pour chacune des concessions concernées afin de constater qu'elles n'étaient toujours pas entretenues et qu'elles étaient donc effectivement abandonnées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de reprendre lesdites concessions au nom de la commune et de délivrer, après accomplissement des prescriptions légales et réglementaires nécessaires en l'espèce, de nouvelles concessions sur ces emplacements.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 067/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept Mai, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au Collège de Baccarat, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

**Etai**ent présents : M. GEX – Mme COUDRAY - M. COLIN – Mme VAUDEVILLE - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. BANNEROT – Mme TIHA - M. MOUGIN - M. MALHERBE – M. THIRIET – Mme MARCELLOT - Mme LAURENT - Mme COSSART – M. FRANCOIS – Mme USTARITZ – Mme BAILLY – Mme BELCOUR – M. VANOT - Mme ROBERT – M. VERNOUX – Mme HENRY – M. KUREK – M. COMTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** : M.COUDRAY à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : Mme CAREL

Mme Isabelle MARCELLOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 5. Institution et vie politique

##### 5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

#### OBJET

**SOCIETE SPL-Xdemat :**  
**Assemblée Générale –**  
**Répartition du capital social.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisée en 12 838 actions, telle qu'elle figure ci-dessus.
- **DONNE** pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX